

Réforme du cyclisme sur route français

Dispositions adoptées par le Comité directeur lors de sa réunion des 18 et 19 juin 2004

1. CALENDRIER

A partir du 1^{er} janvier 2005, une nouvelle classification des épreuves sera mise en place. Elle comprendra :

au niveau mondial	→ le ProTour
au niveau continental	→ la classe HC → la classe 1 → la classe 2
au niveau fédéral	→ la classe Elite open → la classe Elite → la classe Elite régionale
au niveau régional	→ la classe Nationale → la classe Régionale → la classe « Loisir départemental et/ou cyclo sportive »

La comparaison avec le système actuel est la suivante :

Aujourd'hui	Demain
Grands Tours, Coupe du Monde, Hors Classe +autres épreuves de haute qualité et d'importance stratégique	ProTour
classe 1	Hors Classe
classes 2 et 3	Classe 1
classes 5, 6 et 7	Classe 2
classe 12.1	Elite open
classes 12.2 et 12.3	Elite
Classe 12.4	Elite régionale
Classe 1.40	Circuit fermé
Classe 1.41.1	Critérium hors catégorie
Classe 1.41.2	Critérium et réunion sur piste
Nationale	Nationale
Régionale	Régionale
Départementale, Loisir	« Loisir départemental et/ou cyclo sportive »
Cyclo sportives	« cyclo sportives »

Les épreuves 12.1 du calendrier 2004 seront systématiquement « Elite open » en 2005. De la même façon :

- les épreuves 12.2 et 12.3 seront placées dans la classe « Elite » ;
- les épreuves 1.12.4 dont le circuit est inférieur à 3 km feront désormais partie du calendrier des épreuves en circuit fermé, comme les épreuves 1.40 ;
- les autres épreuves 1.12.4 dont le circuit est supérieur à 3 km entreront dans le calendrier national avec la dénomination « élite régionale ».

Le tableau suivant permet de façon synthétique d'avoir une vision complète de l'organisation future du calendrier en fonction du niveau de valeur et de l'âge.

Gestion	Course par niveaux	Course par âge
UCI	ProTour Hors Classe Classe 1 Classe 2	Hors classe Juniors Classe 1 juniors Classe 2 label moins de 23 ans
FFC	Elite open Elite Elite régionale	Fédérale Espoirs Fédérale Juniors
COMITES REGIONAUX	Nationale Régionale « Loisir départemental et/ou cyclo sportive »	Espoirs Juniors Cadets Minimes Ecoles de vélo

2. EQUIPES

Les équipes sont réparties dans les catégories suivantes:

Gestion	Equipes	Nombre
UCI	UCI Pro Teams Continental professionnelles	18 (20 à partir de 2006) ?
FFC	Continental Division Nationale Division Nationale « espoirs » Clubs fédéraux 1, 2 et 3	15 maximum par pays Pas de nombre limite (environ 15) Pas de nombre limite (environ 25) Pas de nombre limite
COMITES REGIONAUX	Clubs	2500

→ Des équipes « UCI Pro Teams » :

Dix-huit structures auront la possibilité d'acquiescer une licence d'une durée maximale 4 ans (durée renouvelable). Les licences seront attribuées suivant des critères stricts (sportifs, éthiques, juridiques et financiers) et impliqueront des droits et obligations, notamment en matière de participation aux épreuves du ProTour, bien définis.

→ Des équipes continentales professionnelles :

Il s'agit de structures professionnelles, avec un effectif de 14 à 25 coureurs, ayant subi avec succès un audit financier et juridique conduit par l'UCI. Le statut (label) devra être renouvelé chaque année.

→ Des équipes continentales :

Il s'agit de structures professionnelles reconnues et certifiées par la FFC. L'effectif sera de 10 à 16 athlètes avec une majorité de Français. La majorité des athlètes doit avoir moins de 28 ans et les transferts sont réglementés. Chaque fédération nationale peut enregistrer au maximum 15 équipes continentales.

→ Des équipes de division nationale :

Il s'agit de structures amateurs, avec un encadrement de qualité, composées de 50 % de coureurs de moins de 26 ans. Ces équipes devront répondre à des critères précis (entraîneur et directeur sportif salariés, couverture sociale des coureurs, etc.). Elles seront composées de 10 à 15 coureurs, qui devront être titulaires d'une licence « élite ».

→ Des structures de division nationale espoirs :

Il s'agit de structures amateurs, avec un encadrement de qualité, composées de 10 à 15 coureurs, dont 80 % de moins de 23 ans. L'objectif de ces structures est la formation de jeunes coureurs. Ces structures peuvent être des clubs, des comités départementaux ou des comités régionaux. Tous les licenciés de l'effectif déclaré seront au minimum titulaires d'une licence de série « nationale ».

→ Des clubs Fédéraux 1, 2 ou 3 :

Il s'agit de clubs amateurs labellisés par rapport à la structure de leur encadrement et à leurs actions formatrices.

Le niveau fédéral 1 sera attribué aux clubs :

- en faisant la demande,
- remplissant les critères d'attribution pour le label 2 étoiles,
- disposant d'un minimum de 8 coureurs titulaires d'une licence de série nationale.

Le niveau fédéral 2 sera attribué aux clubs :

- en faisant la demande,
- remplissant les critères d'attribution pour le label 2 étoiles.

Le niveau fédéral 3 sera attribué aux clubs :

- en faisant la demande,
- remplissant les critères d'attribution pour le label 1 étoiles.

→ Des Clubs :

Il s'agit du tissu des clubs qui assurent la formation des jeunes coureurs et dans lesquels on pratique notamment le cyclisme sur route au niveau régional et en loisir.

Les comités régionaux peuvent opter pour une labellisation de leurs clubs selon leur spécificité.

Critères actuels pour la labellisation des clubs 1 étoile ou 2 étoiles

1. Le club doit disposer d'un encadrement rémunéré (titulaire du BEESAC) : condition obligatoire pour l'obtention du label « 2 étoiles ».
2. Le club doit disposer d'un éducateur actif mais non rémunéré titulaire du BEESAC ou d'un BF3 : condition obligatoire pour l'obtention du label « 1 étoile ».
3. Le club doit disposer :
 - d'un éducateur titulaire du BF1 par tranche de 10 coureurs cadets.
 - d'un éducateur titulaire du BF2 par tranche de 10 coureurs juniors.
 - d'un éducateur titulaire du BF3 par tranche de 10 coureurs espoirs (19-20 ans).
4. Le club doit disposer d'un minimum de 15 coureurs de 15 à 20 ans.
5. Le club doit disposer d'au moins 2 commissaires arbitres dont au moins 1 de moins de 25 ans.
6. Le club doit disposer d'un minimum de une épreuve par tranche de 10 licenciés par catégories.
7. Le club doit disposer d'un local.
8. Le club doit posséder du matériel mis à disposition des coureurs (vélos de piste, cyclocross, contre la montre).

Le tableau ci-après présente le récapitulatif des obligations des différentes structures fédérales :

EQUIPES	EFFECTIF	AGES	NIVEAUX	CONTRAT TRAVAIL	BUDGET MINIMUM	COUVERTURE SOCIALE	ENTRAINEUR BE ou BEESAC	DIRECTEUR SPORTIF	MEDECIN	ETRANGERS	COURSES
Continentales	10 à 16 (maxi) coureurs	>50% de -28 ans	Elites pros	OUI	1 million d'euros minimum	OUI	salarié à temps plein	salarié à temps plein	OUI référent licencié à la FFC	OUI sans limitation majorité de coureurs français	Classe 1 Classe 2 Elites open Championnat de France Elites pros
Division nationale	10 à 15 coureurs	>50% de -26 ans	Elites	NON	200 K€	OUI	salarié à temps plein	salarié à temps plein	OUI référent licencié à la FFC	2 étrangers hors EEE et assimilés	Classe 2 Elites open Elites Championnat régionaux Championnat de France amateurs
Division nationale espoirs	10 à 15 coureurs	>80% de -23 ans et tous -26 ans	Nationaux minimum	NON	75 K€	OUI	salarié à mi-temps minimum	BF3 route non salarié	OUI référent licencié à la FFC	2 étrangers hors EEE et assimilés	Classe 2 Elites open Elites Epreuves de Coupe de France Championnat régionaux Championnat de France amateurs
Clubs fédéraux 1 (2 étoiles)	8 coureurs minimum		Nationaux minimum	NON	50 K€	NON	salarié à mi-temps minimum	BF3 route non salarié	OUI référent licencié à la FFC	2 étrangers hors EEE et assimilés	Classe 2 de la région uniquement Elites open Elites Championnats régionaux Calendrier régional
Clubs fédéraux 2 (2 étoiles)	Les critères existant seront légèrement réaménagés										
Clubs fédéraux 3 (1 étoile)	Les critères existant seront légèrement réaménagés										

Attention : toutes les structures fédérales doivent impérativement respecter les conditions légales d'exercice de la profession de masseur kinésithérapeute.

Ce qui signifie qu'elles ne peuvent recourir à des assistants techniques pour prodiguer des massages aux coureurs.

Le suivi médical longitudinal contrôlé sera obligatoire pour les 300 élites amateurs identifiés au classement national.

Les dossiers de toutes les structures feront l'objet d'un examen minutieux par la commission d'aide et de contrôle de gestion de la FFC.

3. COUREURS

Des dénominations plus appropriées sont mises en place avec notamment la fusion des licences Elite 2 et Elite 3 en Elite. L'organisation des coureurs devient la suivante :

Gestion	Catégories	Critères
FFC	Elite Professionnel (200 coureurs)	
FFC	Elite Amateur (300 coureurs y compris les étrangers licenciés dans les clubs français)	Coureurs gérés par le classement national
COMITES REGIONAUX	Nationale (2500 coureurs)	Coureurs gérés par les comités régionaux suivant le classement régional
	Régionale (10000 coureurs)	Coureurs gérés par les comités régionaux suivant le classement régional
	« Loisir départemental » et « Loisir cyclosporive » (30000 coureurs)	Coureurs gérés par les comités régionaux suivant leurs spécificités

4. PARTICIPATION

A partir des nouvelles structures (équipes et courses), de **nouvelles règles de participation** sont introduites :

Circuit	Quelles courses ?	Pour quelles équipes ?
ProTour	ProTour	Equipes « UCI Pro Teams » (obligatoire) Equipes continentales professionnelles (sur invitation - sans point)
Circuit européen	Hors Classe	Equipes « UCI Pro Teams » (sans point) Equipes continentales professionnelles
	Classe 1	Equipes « UCI Pro Teams » (sans point) Equipes continentales professionnelles Equipes continentales Equipes nationales
	Classe 2	Equipes continentales professionnelles (sans point) Equipes continentales Equipes nationales Pôles France Equipes de division nationale Equipes de division nationale espoirs Equipes fédérales 1 (uniquement du comité régional) Equipes de comités régionaux

Circuit fédéral	Elite open	Equipes continentales Equipes nationales Pôles France et Pôles « espoirs » Equipes de division nationale Equipes de division nationale espoirs Equipes fédérales 1 Equipes de comités régionaux Equipes de clubs Equipes de comités départementaux
	Elite	Equipes de division nationale Equipes de division nationale espoirs Equipes fédérales 1 Equipes de comités régionaux Equipes de clubs Equipes de comités départementaux
Circuits régionaux	Nationale	Participation individuelle ou par équipes selon le niveau de valeur des coureurs
	Régionale	
	Loisir départemental	

5. CLASSEMENTS

A partir des nouvelles structures (équipes, épreuves, coureurs), les classements existants sont modifiés. Les classements s'organisent donc de la façon suivante :

ProTour	<ul style="list-style-type: none"> - Classement individuel réservé aux athlètes des équipes professionnelles avec licence. - Classement par équipes réservé aux équipes professionnelles avec licence. - Classement par nation obtenu par le cumul des points marqués au classement individuel du Pro-Tour par les meilleurs athlètes d'une nation
Pour le circuit européen et chaque catégorie d'athlètes	<ul style="list-style-type: none"> - Classement individuel à l'exclusion des athlètes appartenant aux équipes professionnelles avec licence. Les athlètes de toutes les autres équipes marquent des points au classement continental du continent de l'épreuve. Par conséquent, un athlète peut figurer au classement de plusieurs continents. - Classement par équipe regroupant uniquement les équipes professionnelles et les équipes continentales. - Classement par nation obtenu par le cumul des points marqués au classement individuel de tous les circuits continentaux par les meilleurs athlètes d'une nation.
Calendrier fédéral	<ul style="list-style-type: none"> - Classement national (uniquement pour les élites amateurs) - Classement des équipes de division nationale espoirs
Calendrier régional	<ul style="list-style-type: none"> - Classement régional : déclinaison régionale du classement national. Il regroupera tous les coureurs non-professionnels d'un comité régional à l'exclusion de ceux des séries « Loisir départemental » et « Loisir cyclo sportive ». Ce classement régional servira aux comités régionaux pour l'établissement des niveaux de valeur (Nationaux, Régionaux). - Classement des clubs : chaque comité régional pourra mettre en place un classement régional des clubs selon les critères qu'il déterminera pour tenir compte de ses spécificités.

6. CHAMPIONNATS ET COUPES

Le projet de réforme des structures et des coureurs se traduit par une adaptation nécessaire des championnats et des coupes de France.

Championnat de France Elites professionnels :

- Coureurs membres des équipes du ProTour.
- Coureurs membres des équipes professionnelles (sans licence UCI).
- Coureurs membres des équipes continentales : des règles de qualification pourront être mises en place pour les coureurs des équipes continentales si le nombre total de coureurs élites professionnels est supérieur à 200.

Championnat de France amateurs

- Elites amateurs des équipes de division nationale (règles de participation définies en février 2005 selon le nombre de licenciés élites)
- Quota de coureurs Elites amateurs par sélection régionale (règles de participation définies en février 2005 selon le nombre de licenciés élites)

Championnat de l'avenir

- Championnats par catégorie d'âge.

Championnats régionaux

- Possibles aux « Elites professionnels » (licenciés dans un club du comité régional) selon l'appréciation du groupe sportif et du comité régional.
- Elites amateurs.
- Nationaux et Régionaux (répartition et qualification selon critères régionaux).

Coupe de France de division nationale espoirs

- 4 manches de nature différente (règles simples : pas de bonus, course pour les moins de 23 ans uniquement, coureurs membres de l'effectif déclaré, 6 coureurs par équipes). Ces manches comprendront une course en ligne sur profil non accidenté, une course en ligne sur profil accidenté, une course individuelle contre la montre, une course contre la montre par équipes.

Championnat de France des comités régionaux

Il sera organisé un championnat de France des comités régionaux en prenant en compte les podiums des championnats de France (5,3 et 1 points) de toutes les disciplines et dans toutes les séries. La F.F.C. dotera financièrement ce championnat.